

# PLAN LIBRE

2€

LE JOURNAL DE L'ARCHITECTURE EN MIDI-PYRÉNÉES  
 ARIÈGE - AVEYRON - HAUTE-GARONNE - HAUTES-PYRÉNÉES - GERS - LOT - TARN - TARN-ET-GARONNE

p.6 PRIX ARCHITECTURE MIDI-PYRÉNÉES 2005 : 3<sup>e</sup> ÉDITION



Pôle des industries graphiques - Lycée Jolimont, Toulouse. Architectes: Marc Laurens & Pierre-Guy Loustau

p.2 EXPOSITIONS / ARCHITECTURE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE AU VORARLBERG / ARCHITECTURES CONTEMPORAINES DE L'AVEYRON

“ Durant tout le mois de janvier le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aveyron, propose deux expositions à découvrir à la Chapelle Foch à Rodez : L'exposition sur le Vorarlberg, réalisée par la Cité de l'architecture et du patrimoine/ Institut Français d'Architecture et le Vorarlberger Architektur Institut, retrace la richesse des expériences menées par la scène architecturale de ce Land Autrichien : projets phares, projets urbains, mais aussi un “ordinaire” d'une grande qualité, qui témoigne d'une intégration remarquable des architectes aux mouvements et débats de leur société. L'exposition intitulée “ Architectures contemporaines de l'Aveyron ” présente des réalisations qui inscrivent dans une démarche de projet respectueuse du site en apportant des réponses contemporaines. ”

p.13 BULLETIN D'ABONNEMENT / PLAN LIBRE : 1 AN : 10 NUMÉROS / 20 EUROS

# EDITO



Je veux formuler trois vœux pour l'année 2006 :

Le premier tient au dynamisme économique que connaît l'agglomération Toulousaine. Je souhaite

que ce dynamisme perdure et que les choix stratégiques engagés permettent à la région Midi-Pyrénées toute entière d'en bénéficier, ainsi qu'aux 1 500 architectes qui y exercent leurs activités et je pense plus particulièrement aux jeunes.

Le deuxième tient à la formation professionnelle : 2006 doit être l'année du décollage des actions de formation dans nos agences. En premier lieu parce que la loi du 4 mai 2004 a rendu obligatoire la formation des salariés (20 h par an minimum). Mais au-delà parce que nous devons profiter de ces années de forte croissance pour nous organiser et placer nos collaborateurs dans des « parcours » de formation.

Le troisième porte sur les réformes en cours avec nos Ministères de Tutelles qui suscitent de vives inquiétudes. J'espère que 2006 permettra :

\_de revenir sur le projet de décret du 16 octobre 2005 relatif au permis de construire et à la déclaration de travaux. Ce projet précise à son article R.421-4 que désormais les travaux entraînant le changement de destination d'un bâtiment devront être précédés d'une déclaration préalable et ne nécessiteront donc plus de permis de construire (sauf en cas de modification de l'aspect extérieur). Le recours à l'architecte ne serait plus obligatoire dans ce cas.

\_de revenir sur le projet de nouvelle rédaction de l'article 28-II relatif à la procédure adaptée en dessous des seuils européens qui permettrait au pouvoir adjudicateur de mettre en concurrence des équipes de maîtrise d'œuvre sur la base au moins d'une esquisse sans pour autant être tenu à organiser un concours... et donc sans rémunération.

Le cahier central de Plan Libre est consacré au Prix Architecture Midi-Pyrénées 2005. Cette 3<sup>e</sup> édition montre le dynamisme et la qualité de l'architecture dans notre région.

Au nom du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes, je vous souhaite à tous une très bonne année 2006.

## Philippe VIGNEU

Président de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées

Afin d'optimiser notre service mail info et dans le cadre de la mise à jour de nos fichiers, nous vous demandons de bien vouloir nous faire part de votre adresse e-mail (par fax au 05 34 31 26 69 ou par courrier électronique au [croa.midi-pyrenees@wanadoo.fr](mailto:croa.midi-pyrenees@wanadoo.fr))

Merci d'avance pour votre collaboration

# AGENDA

## EXPOSITIONS

*Architecture et développement durable au Vorarlberg et Architectures contemporaines de l'Aveyron*

**Du 6 au 25 janvier 2006 / Chapelle Royale, Rodez.**

Durant tout le mois de janvier le CAUE de l'Aveyron, propose deux expositions à découvrir à la Chapelle Foch à Rodez : L'exposition sur le Vorarlberg, réalisée par la Cité de l'architecture et du patrimoine/ IFA et le Vorarlberger Architektur Institut, retrace la richesse des expériences menées par la scène architecturale de ce Land Autrichien : projets phares, projets urbains, mais aussi un "ordinaire" d'une grande qualité, qui témoigne d'une intégration remarquable des architectes aux mouvements et débats de leur société. L'exposition : architectures contemporaines de l'Aveyron présente des réalisations qui inscrivent dans une démarche de projet respectueuse du site en apportant des réponses contemporaines.

Organisation CAUE de l'Aveyron, tél. : 05 65 68 66 45

Cha

## EXPOSITION

*Prix Architecture Midi-Pyrénées 2005, 3<sup>e</sup> édition*

**Du 7 janvier au 18 mars 2006 / CMAV, Toulouse.**

Exposition présentée par la Maison de l'Architecture et l'Ordre des Architectes de Midi-Pyrénées.



L'exposition présente 40 réalisations contemporaines construites en Midi-Pyrénées et/ou conçues par des architectes inscrits en Midi-Pyrénées de 2002 à 2004, sélectionnées par un jury de professionnels à l'occasion de la 3<sup>e</sup> édition du Prix Architecture Midi-Pyrénées.

**Lauréats :** 1 Pôle des industries graphiques, Lycée Jolimont - maître d'ouvrage : Région Midi-Pyrénées, Cogemip (mandataire) - architectes : Marc Laurens & Pierre Loustau / 3 Maison de pays et Office de tourisme. Saint-Céré - maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays de Saint-Céré - architecte : Philippe Bergès / 2 Habitation principale. Cahors - maître d'ouvrage : Privé - architecte : Franck Martinez / 4 ID Installation D'urgence pour personnes en grande précarité - Diplômées en architecture : Virginie Mathiot et Paola Rocca

**Vernissage de l'exposition le lundi 23 janvier 2006 à 18h30**

Avec le soutien du Ministère de la culture et de la communication / Direction Régionale des Affaires Culturelles de Midi-Pyrénées, de la Région Midi-Pyrénées, de la Ville de Toulouse et du Club des Partenaires de la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées : Imerys, Lafarge, Pilkington, Oddos buro, Technal, Voltex.

**Centre Méridional de l'Architecture et de la Ville :** 5 rue Pantaléon, 31000 Toulouse. Entrée libre du lundi au samedi de 13h à 19h.

## EXPOSITION

*Toulouse, parcelles de mémoire 2000 ans d'histoire urbaine*

**Jusqu'au 6 mars 2006 / Ensemble conventuel des Jacobins, Toulouse**

Exposition des Archives municipales



Constituée de strates successives à partir de l'Antiquité, la ville ne prend véritablement forme qu'au Moyen-Âge, autour d'un noyau dont les contours et la structure se révèlent toujours visibles dans nos cités contemporaines. Des premiers grands chantiers médiévaux réalisés au service de la collectivité jusqu'aux percées du 19<sup>e</sup> siècle et à l'arrivée récente du métro, l'espace originel subit de perpétuelles mutations. L'histoire des Archives municipales apparaît comme étroitement liée à cette évolution. Elles naissent en même temps que se crée la ville médiévale, et se développent au rythme de l'activité de ses institutions. Mémoire des hommes qui l'habitent, elles conservent aussi la mémoire du territoire et des espaces qui la composent. Le 8<sup>e</sup> centenaire de leur existence fournit l'occasion de mettre en valeur leurs richesses et de présenter au public leur rôle en matière d'urbanisme. **Dessin ci-dessus :** vue de Toulouse, F. Hugo d'Alesi, 1886.

**Ensemble Conventuel des Jacobins :** 69 rue Pargaminières, 31000 Toulouse - Tél. : 05 61 22 21 92 - Ouvert tous les jours de 10h00 à 19h00  
Entrée par l'église, rue Lakanal / **Archives municipales de Toulouse :** 2 rue des Archives, 31500 Toulouse - Tél. : 05 61 61 63 33

## **— SALON NOVIBAT**

**24, 25 et 26 janvier 2006**  
**Parc des Expositions de Toulouse - Hall n°6 - Stand L8**

Ce salon, organisé par Point P, se déroulera les 24, 25 & 26 janvier 2006 au Parc des Expositions de Toulouse et vous pourrez y découvrir des solutions et produits innovants auprès des 260 industriels participants. Nous disposerons durant ces trois jours d'un stand situé hall 6, n° L 8. Notre profession représente un élément essentiel de l'acte de bâtir, c'est pourquoi il est nécessaire qu'elle soit présente aux côtés de ses partenaires, artisans, entreprises, fournisseurs. Nous pourrions ainsi faire connaître le cadre de nos interventions et de nos missions, de la conception à la réception, que ce soit sur les marchés privés ou publics. Nous vous y attendons nombreux.

## **— APPEL À CANDIDATURES**

« Espace Andromède »

**Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Andromède, la SEM Constellation souhaite ouvrir rapidement un vaste espace public dédié à la promotion du quartier et à la commercialisation des logements par les promoteurs.**

Sur la base d'un programme reflétant ses exigences en termes de qualité architecturale et environnementale, la SEM Constellation souhaite confier à un jeune architecte la définition et la réalisation de cet espace d'accueil public. **Le contenu de la mission porte sur :** l'aménagement extérieur du site et des locaux mis à la disposition des promoteurs / l'aménagement intérieur (scénographie) du local de la SEM Constellation, dédié à la promotion générale de ce futur quartier de 210 hectares.

**Pour tout complément d'information, les architectes intéressés peuvent contacter Florence WILLM, chargée du dossier au : 05 67 77 67 69 ou par mail : [florence.willm@semconstellation.fr](mailto:florence.willm@semconstellation.fr)**

**Les candidatures devront lui parvenir avant le 31 janvier 2006.**

## **PUBLICATION**

### **— GUIDE DE LA COMMANDE PUBLIQUE D'ARCHITECTURE**



Fruit du travail de l'Ordre en collaboration avec la Miqcp et l'Unsa, ce guide a pour objet de donner à tous, les outils permettant de définir, en amont des consultations et en fonction des textes et recommandations ministérielles en vigueur, les meilleures procédures possibles de dévolution de la commande publique d'architecture, de façon à assurer une meilleure qualité des prestations.

Conçu selon un déroulement chronologique, de la programmation de l'opération jusqu'à l'exécution du marché, en passant par le choix et l'analyse des différentes procédures (seuils, obligation de publicité, composition des jurys, etc.), le guide explicite chacune de ces étapes, en rappelant les textes de référence (sont également recensés les sites internet où trouver des informations complémentaires).

Pour la première fois, il actualise en euros, les taux indicatifs de référence qui avaient été établis par la MIQCP (en 1994 !) dans le « guide à l'intention des maîtres d'ouvrages publics pour la négociation des marchés de maîtrise d'œuvre ».

Cette première édition du Guide, disponible **sur le site du Conseil National**, sera régulièrement mise à jour afin qu'il devienne un outil de référence pour tous les intervenants à l'acte de construire : administrations, collectivités et professionnels. Il intégrera de cette manière les refontes des textes et la publication des nouvelles versions du code des marchés publics.

Télécharger le **Guide de la commande publique d'architecture** sur : [www.architectes.org](http://www.architectes.org) / A télécharger également le **Modèle de marché public de maîtrise d'œuvre** (désormais également disponible en version word éditable).

## **— « QUESTIONS D'ARCHITECTURE »**

Les Editions du Moniteur publient les trois premiers livres d'une nouvelle collection format poche : « Questions d'Architecture ».



Des textes divers d'architectes contemporains : conférences, entretiens, déclarations, recueillis et présentés par d'autres professionnels et illustrés par leurs réalisations, souvent par leurs dessins. Les propos de Massimiliano Fuksas ont été réunis par Paola Misino, elle-même architecte à Rome. Ceux de Roland Simounet (1927-1996) par Richard Klein, architecte et historien enseignant-chercheur à l'école d'architecture de Lille. Ces deux premiers ouvrages comportent chaque fois une biographie détaillée des architectes qui s'expriment. Le troisième « Construire en Chine » réunit les propos d'architectes travaillant en Asie.

**Coût :** « Au-delà de l'Architecture - Massimiliano Fuksas » : 25 euros / « Dialogues sur l'invention / Roland Simounet » : 20 euros / « Construire en Chine » : 20 euros

**Pour commander :** [www.editionsdumoniteur.com](http://www.editionsdumoniteur.com)

## **— « LE CORBUSIER - LA PLANÈTE COMME CHANTIER »**

par Jean-Louis Cohen



Historien de l'architecture et critique renommé, Jean-Louis Cohen livre ici, au travers de 500 documents rarement publiés, le portrait en filigrane d'un homme d'émotion et de passion.

Disparu voici tout juste quarante ans, Le Corbusier, sa vie et son œuvre, ont depuis été décrits par le menu.

Son environnement familial et social immédiat - parents, amie, femme et confrères - n'avait, en revanche, jamais été dévoilé dans toute son étendue. Aux côtés de l'architecte et polémiste de talent que l'on connaît, se révèle un personnage plus secret, pétri de ses nombreuses contradictions.

**Coût :** 49 euros TTC

Co-édition Textuel/Zoé. Disponible en librairie.

## **— LA VILLE AU CINÉMA**

Ouvrage collectif sous la direction de **Thierry Jousse et Thierry Paquot**



Ce volume — un très beau livre qui a le mérite de n'être pas trop volumineux — explore pour la première fois de façon systématique la représentation de la ville à l'écran. Plus de 85 auteurs, universitaires cinéphiles et critiques internationaux, ont rédigé cette « biographie croisée » de la ville et du cinéma. Cette encyclopédie est construite en cinq parties : Filmer, montrer, représenter (lumière, décor, histoire, montage, musique de film...) ; Genres et écoles (film noir, science-fiction, banlieue, western...) ; Lieux et personnages (30 courts textes personnels d'aéroport à voisinage) ; Villes ciné-

matographiques (55 portraits d'Abidjan à Washington, en passant par Buenos Aires, New York, Taipei...) et 50 cinéastes urbains (50 notices biographiques de Woody Allen à Wong Karwai).

De nombreux professionnels (architectes, urbanistes, paysagistes, concepteurs-lumière...) revendiquent l'influence du cinéma dans leur pratique. Ils considèrent, par exemple, que l'architecture et le cinéma possèdent certains points communs, comme l'image bien sûr, mais aussi le cadrage, la lumière, le montage ou encore le rythme. Des enseignants utilisent le cinéma afin d'expliquer à leurs élèves et étudiants ce qu'est l'espace, l'architecture, le territoire, la ville, l'urbain, à telle ou telle époque, dans telle ou telle culture, pour tel ou tel cinéaste.

C'est dire si tout un public composite trouvera dans cette encyclopédie de quoi satisfaire sa curiosité. L'ensemble allie la maniabilité d'une encyclopédie (ordre alphabétique à l'intérieur des parties, références bibliographiques et index) à la qualité d'écriture d'essais subjectifs et documentés.

**Coût :** 60 euros TTC

**Pour commander :** [www.cahiersducinema.com](http://www.cahiersducinema.com)

## **— LES ARTS ET LETTRES POUR DOMINIQUE ALET**

**Le 26 novembre, Philippe Douste-Blazy, Ministre des Affaires Etrangères, Président du Grand Toulouse, a remis les insignes de Chevalier des Arts et des Lettres à Dominique Alet récompensant ainsi une vie professionnelle marquée très rapidement par son implication au service de ses confrères.**



Diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts en 1968, après avoir suivi ses études à Toulouse, où il est né le 8 septembre 1942, il s'est inscrit au Tableau le 24 février 1969. Et à partir de 1975, il a exercé des responsabilités au sein de la profession : conseiller au CROA Midi-Pyrénées de 1975 à 1977, il en

a été le Président de 1978 à 1980. De 1980 à 1984, il a été conseiller national de l'Ordre et de 1984 à 1986, Vice-Président en charge de la formation. De 1993 à 1995, il a été Président du Gepa (Groupe pour la Formation Permanente des Architectes). Et depuis 2001, il est intervenu avec les Architectes de l'Urgence en assistance des sinistrés de l'explosion de l'usine AZF et est devenu le Vice-Président de cette Association.

**Pour ce qui est de sa production architecturale, nous ne citerons que quelques-unes des opérations les plus marquantes :** D.D.E. Tarn et Garonne : Reconversion d'un ancien Carmel en 1980 en association avec Yves Faup et Frédéric Zirk / Direction Régionale des Télécommunications à Blagnac en association avec Bernard Bachelot / Hôtel de l'Opéra qui a reçu le Prix Europa Nostra / Ecole de Commerce de Toulouse / Faculté des sciences économiques de Marseille : reconversion d'un ancien hospice dans le quartier de la porte d'Aix / Hôtel Capoul : réhabilitation / Entière cité de l'entreprise à Quint Fonsegrives / Maison de la recherche pour l'Université de Toulouse Mirail / Lycée de Saint-Orens en association avec Roger Pagès / Lycée Hôtelier de Toulouse en association avec Jean Sassus / Centre de Formation du Toulouse Football Club.

Toutes nos félicitations à Dominique Alet qui œuvre depuis si longtemps pour notre profession.

## ACTUALITÉS

**CONSEIL DES ARCHITECTES D'EUROPE (CAE)****Le CAE a adopté son programme politique pour les années à venir**

L'assemblée générale du Conseil des architectes d'Europe, qui s'est tenue à Luxembourg à la fin du mois de novembre 2005 —c'est le Luxembourg qui assure la présidence du CAE cette année— marque une étape importante dans le développement de cette organisation.

Le CAE a élu son Président et un Bureau exécutif. C'est, en effet la première fois, suite à une réforme statutaire intervenue dans le sens d'une meilleure gouvernance dans une Europe élargie, qu'une telle élection a lieu, le système de rotation de la Présidence selon les pays ayant prévalu jusqu'à présent.

C'est Jean-François Susini, Président du Conseil National de l'Ordre des architectes en France, qui a été élu. Les autres membres élus du Bureau sont :

Luciano Lazzari (Italie) / Fabian Llisteri Montfort (Espagne) / Katarina Nilsson (Suède) / Pierre-Henry Schmutz (Suisse) / Olgierd Dziekonski (Pologne)

Celui-ci, ainsi que l'ensemble du Bureau exécutif de onze personnes, prendra ses fonctions le premier janvier 2006, pour deux années.

Le programme de politique générale adopté par le CAE vise, entre autres, à mettre en garde les instances européennes sur les effets pervers d'une doctrine qui n'a pour objectif principal que la compétitivité dans un marché libéralisé. Il envisage donc, par des propositions concrètes, de contribuer à faire évoluer le débat politique en insistant sur la qualité du cadre de vie des citoyens européens et sur l'urgence de considérer l'environnement urbain comme un secteur d'intérêt public.

L'adoption de politiques et mesures législatives en vue de développer à l'horizon 2010 l'économie et la compétitivité de l'Europe doit être saluée. Toutefois cet objectif de la Commission Européenne ne peut se réduire à la concurrence érigée en dogme et doit désormais impérativement prendre en compte des paramètres sociaux et culturels.

Au cours de la même assemblée, un accord de reconnaissance mutuelle des qualifications entre les organisations représentatives de la profession d'architecte en Europe et aux Etats-Unis a été signé, et deux résolutions ont été adoptées dont l'une contre le « dumping » des prix pour les services d'architecture.

Fondé en 1990, le CAE a son quartier général à Bruxelles. Il compte actuellement parmi ses membres 42 organisations professionnelles d'architectes représentatives en provenance de tous les Etats membres de l'UE et de tous les Etats en phase d'adhésion à l'UE ainsi que la Norvège et la Suisse. Le CAE représente dès lors, à travers ses membres, près de 450.000 architectes au sein de l'Europe.

Pour plus d'informations consultez le site : [www.ace-cae.org](http://www.ace-cae.org) ou contacter Alain Sagne, Secrétaire général, à l'adresse suivante : [info@ace-cae.org](mailto:info@ace-cae.org)

**CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES****Le Bureau du Conseil National est, suite à la démission de Jean-François Susini, constitué par :**

Bernard Figiel, Président / Laurence Crosard et Denis Dessus, Vice-Présidents / Patrice Batsalle, Trésorier / Philippe Castans, Secrétaire Général

Cette nouvelle équipe a pour ambition de présenter un « projet d'architecture 2007 » dans les débats de société qui seront organisés à l'occasion des enjeux présidentiels, législatifs et municipaux 2007-2008.

Pour cela une vaste réflexion s'ouvrira dans toutes les régions dès le printemps prochain, avec les architectes bien sûr, mais aussi des chercheurs, des sociologues, des décideurs publics et des représentants des usagers.

Ce projet citoyen témoignera par ses propositions sur l'exercice professionnel et le cadre de vie de nos concitoyens, de la volonté de dynamisme, d'innovation et de création qui anime chaque architecte pour mieux répondre aux nouvelles demandes des particuliers et de la collectivité en matière d'habitat et d'urbanisme.

La passation des pouvoirs s'est faite lors de la Convention des élus ordinaires organisée à Bruxelles les 2 et 3 décembre derniers par l'Ordre.

Cette Convention a réuni 500 architectes élus des conseils de l'Ordre (des représentants de Midi-Pyrénées y ont bien sûr participé) et des autres instances professionnelles, et notamment les syndicats d'architectes, des représentants de toute la maîtrise d'œuvre et du bâtiment, de nombreux membres des organisations professionnelles d'architectes des pays de l'Union européenne, des fonctionnaires de la Commission, et des experts qui ont animé débats et tables rondes autour du thème : « Evolution de l'exercice professionnel des architectes, du cadre institutionnel et le devenir du bâtiment ».

En effet, l'Europe suscite beaucoup d'interrogations et d'inquiétude comme l'ont montré les résultats des référendums des derniers mois.

Les professions libérales en général, et les architectes en particulier, n'échappent pas à ce contexte troublé. Les récentes directives concernant la reconnaissance de qualifications professionnelles et les marchés publics ont sensiblement modifié l'accès à la profession et le contexte d'intervention des architectes pour la commande publique.

Par ailleurs, la Commission européenne, après avoir reconnu que les professions libérales constituent un élément essentiel de l'économie, considère qu'elles doivent donc s'inscrire dans le modèle « unique » de libre concurrence et justifier leur réglementation professionnelle qu'elle estime restrictive par des avantages incontestables pour les consommateurs et une contribution certaine à l'intérêt général.

C'est dans ce contexte qu'a été organisée cette Convention, pour faire le point et développer une réflexion prospective sur ces sujets et sur les conditions à venir de production de la ville et des bâtiments.

Les actes de cette convention seront publiés début 2006 sur le site : [www.architectes.org](http://www.architectes.org)

**RÉFORME DU PERMIS DE CONSTRUIRE****Elle entrera en vigueur au plus tard en juillet 2007 et elle a pour but de simplifier les démarches, de réduire les délais d'instruction et de lutter contre les recours abusifs.**

Alors que pas moins de onze types de permis coexistent actuellement, ils ne seront plus que trois après la réforme: le permis de construire, le permis de démolir et le permis d'aménagement. Un seul régime de déclaration préalable subsistera au lieu des quatre actuels.

La réforme s'attaque aussi aux délais d'instruction des dossiers, qui seront « prévisibles et garantis ». Désormais, l'administration aura un mois pour traiter les dossiers de déclarations, deux mois pour les maisons individuelles et trois mois pour les autres constructions.

Et si ce délai est allongé, par exemple parce qu'il faut prendre l'avis de commissions de sécurité, l'administration devra impérativement prévenir le demandeur dans le mois suivant la demande. Ils devront être tenus par l'administration sous peine de voir le permis accordé automatiquement, de manière « tacite ».

Afin d'éviter les demandes fantaisistes de pièces complémentaires, la réforme prévoit également de dresser une « liste exhaustive » des documents qui pourront être réclamés. Les échanges par internet seront aussi autorisés, pour communiquer des pièces ou pour consulter l'état d'avancement du dossier.

La réforme vise aussi à limiter les recours abusifs intentés contre les permis de construire. Jusqu'à présent, le délai de validité d'un permis, d'une durée de deux ans, continuait à courir ce qui pouvait du coup entraîner son annulation même si le recours n'aboutissait pas. Après la réforme, les délais de validité seront suspendus en cas de recours devant un juge.

**Principales dispositions de cette réforme :**

**Constructions de moins de 20 m<sup>2</sup> :** la déclaration remplace le permis (lequel est maintenu pour les constructions de plus de 20 m<sup>2</sup>) / **Changements de destination de bâtiments existants :** la déclaration remplace le permis —le Conseil National réclame une modification de cette disposition— / **Chapiteaux, décors et**

**constructions temporaires (moins de 3 mois) :** plus besoin d'autorisation / **Travaux intérieurs dans un secteur sauvegardé :** la déclaration remplace l'autorisation / **Travaux ayant pour effet de modifier un élément de paysage protégé par un PLU ou une carte communale :** la déclaration remplace l'autorisation / **Aires de stationnement de plus de 10 places :** la déclaration remplace l'autorisation / **Parcs d'attractions, aires de jeux, terrains aménagés pour les sports motorisés :** le permis d'aménager remplace l'autorisation / **Affouillements et exhaussements soumis à études d'impact :** le permis d'aménager remplace l'autorisation / **Démolition dans les communes de plus de 10.000 habitants :** suppression du permis, sauf si la commune décide d'imposer un permis / **Coupes et abattages d'arbres :** la déclaration remplace l'autorisation

**FRANCE CULTURE****Changement de programme pour Métropolitains**

Dans le cadre de la réorganisation de France Culture, l'émission de François Chaslin dédiée à l'architecture et la ville, « Métropolitains », change d'horaire. L'émission sera désormais diffusée le mercredi soir entre 19h30 et 20h30. Une nouvelle programmation qui fait gagner 10 minutes à l'émission, passant de 50 à 60 minutes.

**Voici les prochains thèmes de Métropolitains :**

**Mercredi 11 janvier 2006 :** Les architectes et la prison, avec les architectes Alain Bretagnolle (Architecture Studio), Guy Autran (Scau), Denis Valode et Quang-dang Tran, architecte au ministère de la Justice / **Mercredi 18 janvier 2006 :** Le Corbusier et les villas Jaoul de Neuilly (1951-1955), avec l'historienne Caroline Maniaque - Mobilités alternatives, Thierry Paquot, avec Susana Jourdan et Jacques Mirenowicz, de Lausanne / **Mercredi 25 janvier 2006 :** Histoire des relations de Paris avec l'automobile, avec Mathieu Flonneau / **Mercredi 1<sup>er</sup> février 2006 :** Histoire de l'incarcération, avec Catherine Prade, conservateur du musée national des Prisons à Fontainebleau / **Programmation de Métro du soir (le 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois de 22 h 30 à minuit) :** **Judi 12 janvier 2006:** Une rencontre avec l'architecte Bernard Tschumi

**CONSULTATIONS****1 Prix International Velux 2006 à l'intention des étudiants**

L'industriel Velux, l'Association européenne pour l'enseignement de l'architecture (AEEA) et l'Union Internationale des Architectes (UIA) lancent la seconde édition du prix international Velux autour du thème : « la lumière de demain ».

Autour de ce thème, l'industriel souhaite inciter les étudiants en architecture à réfléchir de manière créative sur la lumière naturelle et en même temps en envisager tous les aspects de fonctionnalité et d'interaction avec l'environnement. L'objectif étant de générer une réflexion et un débat sur la réinterprétation de la lumière du jour dans la conception architecturale contemporaine. Ce concours s'adresse aux étudiants en architecture du monde entier. Il est ouvert aux étudiants ou aux équipes d'étudiants inscrits dans une école d'architecture entre 2005 et 2006. Les projets soumis peuvent avoir été élaborés au cours des années scolaires 2004-2005 ou 2005-2006. Les inscriptions s'effectuent exclusivement en ligne sur le site de Velux (voir ci-dessous). Il n'y a pas de droits d'inscription.

**Le prix est doté d'un montant total de 30 000 euros :**

**1<sup>er</sup> prix :** 8 000 euros au minimum, pour l'étudiant ou l'équipe lauréate ; **2<sup>e</sup> :** 4 000 euros au minimum pour l'étudiant ou l'équipe lauréate ; **1 000 euros** pour l'enseignant associé

**Date limite d'inscription :** 10 février 2006

**Pour plus d'informations :** Velux France : 1 rue Paul Cézanne BP 20 - 91421 Morangis Cedex - Tél : 01 64 54 22 90 Site : [www.velux.com/A](http://www.velux.com/A) - E-mail : [admin.Franc@VELUX.com](mailto:admin.Franc@VELUX.com)

## CONSULTATIONS

### 2 « Défi Agefiph 2020 : Espace de Travail pour Tous »

L'Agefiph, Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées organise un concours de design intitulé « Défi Agefiph 2020 : Espace de Travail pour Tous ».

L'Agefiph met les candidats au défi d'imaginer un espace de travail idéal pour tous, qui permette d'intégrer les personnes handicapées au même titre que les autres travailleurs. Le candidat concentrera son attention sur les locaux de l'entreprise mais aura toute latitude sur le choix de l'activité de l'entreprise, dont pourrait dépendre l'organisation des locaux. L'espace de travail imaginé aura vocation à s'adapter aux besoins spécifiques des personnes handicapées (quel que soit le handicap en question) : accessibilité, ergonomie des outils de travail, équipements facilitant le quotidien...

Le candidat veillera par ailleurs à prendre en compte les différents types de handicaps qu'il est possible de rencontrer (handicap physique, handicap mental, déficience visuelle ou auditive, etc.). Le projet qu'il proposera devra apporter une réponse à la fois simple et innovante pour faire de l'espace de travail un lieu pour tous les salariés, handicapés ou non.

### Le concours est ouvert à deux catégories de candidats :

**1** les étudiants inscrits dans des écoles de design et d'architecture françaises. / **2** les professionnels français du design et de l'architecture. La participation au concours peut être individuelle ou en groupe de 2 à 3 personnes.

**Le concours est ouvert jusqu'au 21 mars 2006.** Les projets devront être remis par les participants et réceptionnés **avant le 21 mars 2006 à minuit, par voie électronique uniquement.**

La sélection des projets aura lieu entre le mercredi 22 mars et le vendredi 28 avril 2006. La proclamation des résultats et la remise des prix s'effectueront courant mai 2006.

**Prix :** pour les étudiants 1000 euros et pour les professionnels 2000 euros. Si le projet récompensé est l'oeuvre d'un groupe, la dotation sera répartie de manière égale entre chaque membre du groupe. A noter que la participation au présent concours est gratuite.

**Pour plus d'informations :** « Défi Agefiph 2020 : Espace de travail pour Tous ». 40, rue d'Aboukir - 75002 Paris - Site : [www.defi-agefiph2020.com](http://www.defi-agefiph2020.com) E-mail : [mmilleville@hopscotch.fr](mailto:mmilleville@hopscotch.fr)

### 3 Prix International Torsanlorenzo 2006

**Cette 4<sup>e</sup> édition de ce Prix International est destinée à mettre en évidence des réalisations paysagères et à promouvoir la qualité des espaces verts urbains ou forestiers.**

Les réalisations soumises pour ce Prix devront s'inscrire dans l'une

des trois catégories suivantes : **1** conceptions paysagères et transformations apportées au territoire : réhabilitation, restauration et mise en valeur de l'environnement / **2** espaces verts urbains : la place, le quartier ou le parc dans la ville / **3** jardins et parcs privés dans les villes et en périphérie Le prix est ouvert aux architectes et aux professionnels de l'aménagement paysager inscrits dans les instances ordinaires de leur pays.

Les réalisations ayant déjà obtenu des prix ou récompenses ne peuvent être soumises pour le Prix.

**Deux prix seront décernés dans chacune des trois catégories :**

Le premier de 2 500 euros, le second de 1 000 euros.

Il n'y a pas de droits d'inscription. Les inscriptions s'effectuent en même temps que la remise des dossiers qui devront être expédiés aux organisateurs au plus tard le 7 mars 2006 et leur parvenir, au plus tard, le 17 mars 2006. Les concurrents devront présenter leur réalisation sur deux planches au format A1 (59,4 cm x 84,1 cm) comprenant les documents graphiques nécessaires à la compréhension du projet. Elles seront accompagnées d'un rapport explicatif et technique en italien et en anglais de 5 pages maximum au format A4. La documentation sera également transmise sous forme électronique.

**Informations et envoi des projets :** Premio Internazionale Torsanlorenzo : Via Campo di Carne, 51 - 00040 Tor San Lorenzo - Ardea - Roma (Italie). Tél : (39 06) 91 01 90 05 - Fax : (39 06) 91 01 16 02 - Site : [www.premiortorsanlorenzo.it](http://www.premiortorsanlorenzo.it)

## RESULTATS

### Palmarès des jeunes urbanistes 2005

Un des objectifs majeurs de ce nouveau Palmarès lancé par le Ministère des Transports et de l'Équipement, est de contribuer à une meilleure reconnaissance des compétences que requiert cette pratique professionnelle et de valoriser ainsi les travaux exemplaires dans les trois grands domaines que sont l'urbanisme stratégique, la conception urbaine et la conduite de projet.

Sur les 112 candidatures reçues, le jury en a retenu 14 dans les trois champs d'intervention :



#### CONCEPTION URBAINE

**Images 1&2 :** Agence Urbane (Toulouse), agence Villen (Paris) : Inaki Dachary, Anne Péré, Anne Ruffat, Philippe Villien / **projet présenté :** site de Balma - Gramont (Zac de 250 hectares)

**Atelier d'architecture et d'urbanisme JAM (Paris) :**

Jean-Marc Bichat, Paul Bouvier et Philippe Chavanes / **projets présentés :** Servon-sur-Vilaine Pos (plans de référence) ; Lilleles Rives de la Haute Deûle (Pos Zac des Vignes) ; Projet de ville des Mureaux ; Saint-Michel-sur-Orge (étude de faisabilité secteur Gambetta)

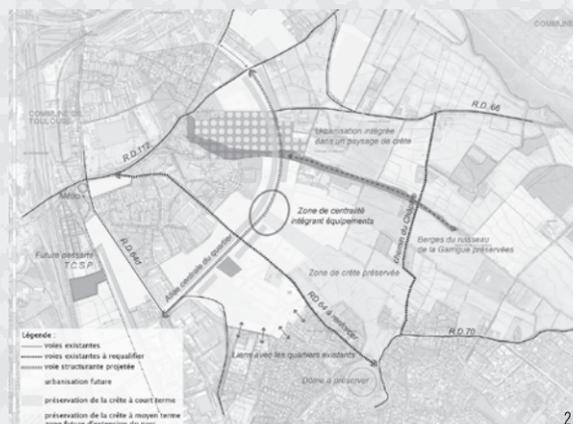
**L'Auc (Paris) :** François Decoster, Djamel Klouche et Caroline Poulin / **projets présentés :** Rennes (projet urbain de l'île Baud-Charbonnet) ; Paris Rive Gauche (secteur Tolbiac-Chevaleret) ; Grenoble (requalification urbaine des quartiers Mistral) ; Les Courtilières, Pantin-Villataneuse ; Saint-Paul (front de mer) ; La Réunion (cœur d'agglomération du TCO)

**Architecture et Urbanisme (Saint-Germain en Laye) :** Xavier Lauzerat / **projets présentés :** Rives de Loire, Rezé ; Veigné (Zac des

Gués et lotissement Beauregard) ; Nanterre (secteur de la place de la Boule) ; Ecqueville (quartier du Parc) ; Gonfreville-l'Orcher (aménagement du Chemin Vert) ; Paris (les compositions de la périphérie)

**Marniquet Associés, Architecture Urbanisme (Paris) :** Vincent Marniquet / **projet présenté :** Saint-Denis de la Réunion (requalification urbaine du quartier Océan)

**Obras Architectes (Paris) :** Marc Bigarnet et Frédéric Bonnet / **projets présentés :** Versailles (étude et coordination des projets autour d'une gare d'échanges) ; Fontainebleau (requalification des boulevards JF. Kennedy et Constance) ; Sainte-Geneviève-des-Bois (aménagement du champ de foire) ; Castelnau-le-Lez (amé-



agement secteur sud) ; Saint-Denis (Parc Marcel Cachin) ; Orly (Habiter l'an 2000)

**Sarl Trevelo & Viger-Kohler Architectes (Paris) :** Pierre-Alain Trevelo et Antoine Viger-Kohler / **projets présentés :** Paris Porte de Montreuil (GPRU) ; Paris Porte Pouchet (GPRU) ; Paris Arceuil (quartier du Chaperon Vert)

#### URBANISME STRATÉGIQUE

**Barriquand & Frydlander (Marseille) :** Stéphane Barriquand et Sandy Frydlander / **projet présenté :** Saône-et-Loire (schéma local d'aménagement et d'environnement de la commune de Toulouse-sur-Arroux)

**Centre d'études techniques de l'Équipement de Lyon, départements villes et territoires (L'Isle-d'Abeau) :** Dominique Déléaz / **projet présenté :** Annemasse (projet urbain sur le tracé de la route nationale 206)

**Image 3 :** D'une ville à l'autre, Atelier d'Urbanisme et d'Architecture (Toulouse) : Pierre Roca d'Huyteza / **projet présenté :** Grand Rodez (révision du PLU)

**Société architecture AP°5 (Paris) :** Stéphane Lemoine / **projets présentés :** Lille Métropole (franchissement et urbanisation des voies ferrées à Loos) ; Saint-Quentin (programmation urbaine sur le quai Gayant) ; Angers Agglomération (plan de référence de la couverture et des abords de l'A 11) ; Chalon-sur-Saône (composition et réglementation Zac sud Saint-Cosme)

#### CONDUITE DE PROJET

**Atelier Saison-Menu (Roubaix) :** Isabelle Menu / **projet présenté :** conduite de projet, architecte-conseil, pour la société d'aménagement Euraille

**Ville de Montreuil, service du développement économique (Montreuil) :** Thibaut de Laleu / **projet présenté :** développement économique de la ville de Montreuil, Seine-Saint-Denis

**DDE du Val-de-Marne, service de l'aménagement et de la prospective (Créteil) :** Renaud Dachy, Maria Silvia Fucilli, Antoine Morin et Agnès Nouy / **projets présentés :** transports collectifs et requalification urbaine : conduite de trois projets dans le Val-de-Marne (Grand Pôle intermodal de Choisy-le-Roi) ; Vitry-sur-Seine - Thiais - Choisy-le-Roi (prolongement du TCSP sur la RN 305) ; Villejuif-Juvisy (requalification de la RN 7 et création d'un tramway)



# PRIX ARCHITECTURE



La proclamation des Architectes, s'est tenue le 24 novembre 2005 à l'occasion des 19<sup>e</sup> Rendez-Vous de l'Architecture à l'Université Paul Sabatier - Toulouse. Présidé cette année par qui témoignent de la qualité et de la vitalité de la production architecturale de Midi-Pyrénées.

<p>Trophées Prix Architecture Midi-Pyrénées 2005 créés et réalisés par Xavier Daudin</p>	<p><b>03</b></p>	<p><b>Catalogue de la sélection du jury :</b> 40 réalisations, 64 pages couleurs Prix de vente : 10 euros TTC Parution novembre 2005 Edité par la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées - ISBN - 2-9524179-1-1</p>	<p><b>Exposition du Prix Architecture Midi-Pyrénées 2005</b> du 7 janvier au 19 mars 2006. <b>Centre Méridional de l'Architecture et de la Ville</b></p>	<p><b>PRIX ARCHITECTURE</b> <b>MIDI-PYRÉNÉES</b> <b>ANNÉE 2005:03 ÉDITION</b></p>
--	------------------	--	--	---

Manifestation organisée par la Maison de l'Architecture et l'Ordre des Architectes avec le soutien du Ministère de la culture et de la communication / DRAC Midi-Pyrénées, la Région Midi-Pyrénées, la Ville de Toulouse et le Club des partenaires de la Maison de l'Architecture: imerys T.C, lafarge, oddos buro, pilkington, technal, voltex.



Le 7 octobre 2005, DRAC Midi-Pyrénées - Hôtel des Chevaliers de Saint Jean. Délibération du jury.

## Composition du jury du Prix Architecture Midi-Pyrénées 2005

Président du Jury : David MANGIN, Architecte / João AFONSO, Secrétaire Général de l'Ordre des Architectes de Lisbonne / Jesus ALONSO SAINZ, Président de l'Ordre des Architectes de Catalogne / accentuation clavier espagnol / Patrick BAGGIO, Président de l'Ordre des Architectes d'Aquitaine / Hervé BARBARET, Directeur Général Délégué de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine / Hélène BRETON, Vice Présidente du Conseil Régional Midi-Pyrénées / Virginie CELLIER, Chef de division observatoire à la Direction Régionale de l'Équipement / Bernard-Henri DESMOULIN, Architecte Conseil auprès du Conseil Général du Tarn et Garonne / Pierre FERNANDEZ, Vice-Président du Conseil d'Administration de l'École d'Architecture de Toulouse / Jean-Bernard GILLES, Responsable Régional de la rédaction du «Moniteur» / Olivier JEAN, Président de l'Ordre des Architectes de Bretagne / Chantal LEGER, Conseiller Municipal-Délégué, Chargé de mission à la Mairie de Toulouse / Roger METELLUS, Président de la Fédération des Promoteurs Constructeurs / Philippe MOREAU, Architecte, urbaniste en chef de l'État, Conseiller pour l'Architecture à la DRAC / Bérengère RODRIGUES DE SA, Présidente de l'Ordre des Architectes du Languedoc Roussillon / Bernard ROUSSEAU, Secrétaire Général de l'Ordre des Architectes du Limousin

# MIDI-PYRENEES 2005

## CATÉGORIE LIEUX DE TRAVAIL



/ MENTION / **Construction d'une unité d'élevage de stockage et de vente de vins, Gaillac.**

**Maître d'ouvrage:** Cave de Técou S.C.A

**Architectes:** Vincent Defos du Rau et Régis Brachet de la Valette

**Bet structure:** ingedoc / **Bet fluides:** BETCE



/ MENTION / **Centre de soins AMPV, Cahors.**

**Maître d'ouvrage:** Association Agir Pour Mieux Vivre

**Architectes:** Franck Martinez et Gérard Vialaret

**Bet structure :** Jean Delseries

**Bet fluides:** Maurice Nouailles



/ MENTION / **Agence d'architecture, aménagement de bureaux, Toulouse**

**Maître d'ouvrage:** Fabrice Ginocchio et Emmanuel Plat

**Architectes:** Fabrice Ginocchio et Emmanuel Plat



/ MENTION / **SIVOM de Saint-Gaudens, Montréjeau, Aspet.**

**Maître d'ouvrage:** SIVOM de Saint-Gaudens, Montréjeau, Aspet

**Architectes:** sarl 360° : Meryem Bekkoucha & Laurent Gaudu

**Bet général:** Ingenierie studio/ **Bet cuisine:** FCO Conseil

**Photo:** © Stéphanie Mathys



/ MENTION / **Extension des bureaux du SICOVAL, Labège.**

**Maître d'ouvrage:** SICOVAL, communauté d'agglomération

**Architecte:** Marie-Martine Lissarrague / **Collaborateur:** Aude Fauché

**Bet structure:** Seti / **Bet fluides:** Technisphère

## CATÉGORIE HABITAT COLLECTIF



MENTION/ **Résidence du Touch, Saint-Martin du Touch**

**Maître d'ouvrage:** Patrimoine S.A Languedocienne d'HLM

**Architectes:** Laurent Gouwy, Alain Grima, Jean-Luc Rames

**Bet général:** V.R.D , Cabinet Arragon

**Photo:** © P. Tourneboeuf, Tendance floue.



MENTION/ **Immeuble mixte logements et Maison Midi-Pyrénées, Toulouse**

**Maîtres d'ouvrage:** Sogim - Comité Régional du Tourisme, SA Cogemip.

**Architectes:** Atelier 13 : Nicole Roux-Loupiac et Jean-Philippe Loupiac

**Bet général:** Sacet - **Acousticien :** Gamba Acoustique

**Sculpteur:** N. Kouvaras - **Photo:** © Jean-Luc Manaud

**CATÉGORIE HABITAT INDIVIDUEL**



**/ LAURÉAT / Habitation principale, Cahors.**  
**Maître d'ouvrage:** Privé / **Architecte:** Franck Martinez  
**Bet structure:** Jean Delseries



**/ MENTION / Maison individuelle, Castanet-Tolosan.**  
**Maître d'ouvrage:** Privé / **Architectes:** Laurent Gouvy, Jean-Luc Rames / **Bet structure:** Maurette - Terrel ass  
**Photo:** © P. Tourneboeuf Tendance floue

**CATÉGORIE ESPACE**



**/ MENTION / Aménagement des espaces publics, Colomiers-centre / Maître d'ouvrage:** Région Midi-Pyrénées  
**Séquences:** Jacques Hurtevent, Marc Laurens / **Architectes:** Elsa Hiernaux, Paullèle Dumons / **Paysagiste:** Julie Poirel / **Photo:** © Damien Aspe



**/ LAURÉAT / Pôle des industries graphiques - Lycée Jolimont, Toulouse.**  
**Maître d'ouvrage:** Région Midi-Pyrénées, S.A Cogemip (mandataire)  
**Architectes:** Marc Laurens & Pierre-Guy Loustau  
**Bet:** Ingenierie Studio / **Photo:** © Damien Aspe

**CATÉGORIE LIEUX D'ENSEIGNEMENT**



**/ MENTION / Construction d'un groupe scolaire élémentaire, Drémil-Lafage.**  
**Maître d'ouvrage:** Commune de Drémil-Lafage / **Architectes:** Puig Pujol architectures / **Collaborateurs:** Magaly Murat, Léonard Tiné / **Bet général:** ingénierie studio / **Acousticien:** décibel conseil / **Paysagiste:** Julie Poirel / **Photo:** © Philippe Ruault



**/ MENTION / Restructuration de l'extérieur du Lycée Bagatelle, Saint-Gaudens.**  
**Maître d'ouvrage:** Région Midi-Pyrénées, **Architectes:** Marc Laurens & Pierre-Guy Loustau / **Bet:** Ingerop Sud-Ouest / **Photo:** © Damien Aspe



Maître d'ouvrage: Alain Grima, associés



**/ MENTION / Construction d'une maison individuelle, Chaum.**  
**Maître d'ouvrage:** Privé / **Architectes:** Selarl Sentenac - Prax: Olivier Prax & Alain Sentenac / **Collaborateur:** Marie-Pierre Bernet  
**Bet général:** Reulet ingénierie SA



**/ MENTION / Maison individuelle, Aurignac.**  
**Maître d'ouvrage:** Privé / **Architectes:** Pascal Raspaud et Jean-François Thouron  
**Economiste:** Vincent Olivotto

## ES PUBLICS



**Espaces publics. Abords de la Gare**  
 Mairie de Colomiers / **Architectes:** Marc Pirovano, Jérôme Terlaud / **Collaborateur:** Gérard Roques / **Bet général:** Seti  
**Photo:** © Gilles Tordjeman



**/ MENTION / Château d'eau, Eugénie-les-Bains.**  
**Maître d'ouvrage:** Syndicat des eaux des Arbouts et du Tursan  
**Architectes:** Jean-Marie Bardin, Marc Julla.  
**Ingénieur:** Nicole Boubée-Dupont / **Bet structure:** Seti



**/ MENTION / Château de Laréole, restauration du Parc et des abords, Laréole.**  
**Maître d'ouvrage:** Conseil Général de la Haute-Garonne  
**Architecte:** Bernard Voinchet / **Economiste:** Yves Le Douarin  
**Paysagiste:** IF consultants SA



**Collège et de l'internat**  
 Mairie de Labège / **Maître d'ouvrage:** S.A Cogemip (mandataire) / **Architectes:** Jean-Louis Loustau / **Bet général:** Seti / **Photo:** en Aspe



**/ MENTION / Collège 600, Montrabé.**  
**Maître d'ouvrage:** Conseil Général de la Haute-Garonne  
**Architectes:** Jean-François Sirvain, SCP Sutter + Taillandier  
**Bet général:** BEFS / **Photo:** © LYC



**/ MENTION / Extension de la crèche Innomômes, Labège.**  
**Maître d'ouvrage:** SICOVAL, communauté d'agglomération  
**Architecte:** Marie-Martine Lissarrague / **Collaborateurs:** Olivier Vignes, Magali Micoud. / **Bet structure:** Seti / **Bet fluides:** Technisphère

**CATÉGORIE EQUIPEMENTS PUBLICS**



/ LAURÉAT / **Maison de pays et Office de tourisme, Saint-Céré.**  
**Maître d'ouvrage:** Communauté de communes du Pays de St-Céré  
**Architecte:** Philippe Bergès / **Collaborateur:** Caroline Lafon  
**Bet Structure:** I.E.S / **Bet Fluides:** Brehault ingenierie



/ MENTION / **Construction d'une mairie, Palaja.** / **Maître d'ouvrage:** Commune de Palaja (11) / **Architectes:** Puig Pujol architectures / **Collaborateur:** Fabrizio Massoni / **Bet général :** ingénierie studio / **Paysagiste:** Julie Poirel  
**Photo:** © Philippe Ruault



/ MENTION / **Espace Petite Enfance et Famille**  
**Claude Nougaro, Toulouse.** / **Maître d'ouvrage:** Ville de Toulouse / **Architectes:** (BCP) architectes Selarl, Patrice Chabbert & Christian Pagès / **Bet général:** ECCTA ingenierie / **Photo:** © Arnaud Saint-Germes

**CATÉGORIE DIPLÔMES**



favoriser l'appropriation du logement pour ses habitants, afin qu'il devienne un repère dans leur vie. Leur redonner un peu de dignité, (ré)apprendre les gestes simples du quotidien; et améliorer ainsi leurs conditions d'hébergement.



/ LAURÉAT / **ID Installation D'urgence pour personnes en grande précarité.**  
**Diplômées d'architecture:** Virginie Mathiot, Paola Rocca.



trouver un juste milieu entre sécurité, intimité et proximité



/ MENTION / **Le Casino de Toulouse.**  
**Diplômés d'architecture:** Olivier Companyo, Martin Mercier.

## ACTU DE L'USAMP

**\_SOCIAL****1 Relèvement du plafond de la Sécurité Sociale  
ARRÊTÉ DU 2 DÉCEMBRE 2005**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, le plafond est porté à 2 589 euros / mois (soit un relèvement de 2,9 %).

**2 Régime d'assurance vieillesse de base  
des professions libérales  
DÉCRET N°2005-1004 DU 22 AOÛT 2005**

Ce texte a complété, entre autres, l'article D. 643-10 du code de la sécurité sociale de la façon suivante :

« Ne sont pas non plus pris en compte les revenus tirés des activités à caractère artistique, littéraire ou scientifique, exercées accessoirement avant la liquidation de la pension de retraite, ainsi que les revenus tirés de la participation à des activités juridictionnelles ou assimilées, de consultations données occasionnellement, de la participation à des jurys de concours publics ou à des instances consultatives ou délibératives réunies en vertu d'un texte législatif ou réglementaire ».

**3 La convention de reclassement personnalisé  
(CRP)**

La Convention de reclassement personnalisé (CRP), entrée en vigueur le 31 mai 2005, permet aux salariés licenciés pour motif économique de bénéficier d'un ensemble de mesures leur permettant un reclassement accéléré. La CRP remplace les dispositions du Pare anticipé.

Ce dispositif concerne les salariés visés par un licenciement pour motif économique dans une entreprise employant moins

de 1000 salariés.

Le salarié concerné doit avoir au moins 2 ans d'ancienneté, être apte à l'exercice d'un emploi et ne pas être en mesure de percevoir un revenu de remplacement servi jusqu'à l'âge de liquidation de sa retraite à taux plein (sont particulièrement visés les salariés qui peuvent prétendre à 42 mois d'indemnisation au chômage ou à une préretraite maison).

Le salarié qui a moins de deux ans d'ancienneté peut également bénéficier d'une convention de reclassement personnalisé, mais sa prise en charge s'effectue dans les conditions de l'indemnisation au titre de l'allocation d'aide au retour à l'emploi.

**La CRP est obligatoire**

L'employeur qui licencie pour motif économique doit proposer au salarié la convention de reclassement personnalisé. S'il ne le fait pas, il devra s'acquitter d'une contribution spéciale égale à deux mois de salaire du salarié concerné.

Le salarié dispose d'un délai de 14 jours pour accepter ou refuser la CRP. Dans tous les cas, l'absence de réponse dans le délai prévu est assimilée à un refus de la CRP.

La convention de reclassement personnalisé a une durée maximum de 8 mois. Pendant ce temps, le salarié bénéficiaire d'une CRP est placé sous le statut de stagiaire de la formation professionnelle.

**Des mesures de reclassement**

Le salarié qui accepte une CRP bénéficie, dans les 8 jours du début de sa convention, d'un entretien individuel de pré-bilan.

A partir de ce pré-bilan, l'intéressé peut bénéficier d'un certain nombre de mesures dont, notamment, un suivi individualisé par un correspondant personnel. Il pourra bénéficier également de mesures d'appui social et psychologique, de mesures

d'orientation, d'accompagnement, de formation, d'actions de validation des acquis de l'expérience et, si nécessaire, d'un bilan de compétence.

**Une allocation spécifique de reclassement**

Le salarié bénéficiant d'une CRP perçoit une allocation spécifique dont le montant est majoré durant 3 mois :

Pendant les 3 premiers mois, l'allocation correspond à 80 % du salaire de référence. Les 5 mois suivants, l'allocation est fixée à 70 % du salaire de référence.

Le salaire de référence servant au calcul de l'allocation spécifique s'effectue dans les mêmes conditions que celles prévues pour l'allocation d'aide au retour à l'emploi.

**Que se passe-t-il au bout de 8 mois ?**

Le salarié qui a accepté une CRP et n'a pas retrouvé d'emploi au bout de 8 mois, bénéficie de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) pour la durée normale d'indemnisation, diminuée de la durée d'indemnisation au titre de l'allocation spécifique de reclassement.

L'ARE lui sera versée sans délai de carence, ni différé d'indemnisation.

**Financement de la CRP**

Les actions de reclassement seront financées par l'affectation des ressources correspondantes mobilisées pour le PARE ainsi que par l'utilisation du droit individuel à la formation (DIF) acquis par le bénéficiaire de la CRP et abondé par l'Etat.

De son côté, l'entreprise devra verser à l'Assedic, une somme égale à deux mois de salaire correspondant à l'indemnité de préavis que le salarié aurait perçue s'il n'avait pas bénéficié d'une CRP.

**Vous pouvez obtenir le dossier de Convention de Reclassement Personnalisé sur le site [www.assedic.fr](http://www.assedic.fr)**

**4 Le contrat initiative emploi**

Nouveau dispositif applicable depuis le 1<sup>er</sup> mai 2005

**\_Vous recrutez des personnes sans emploi sur une formule souple, adaptée aux spécificités de votre entreprise.**

**\_Vous bénéficiez de divers avantages : aide mensuelle à l'embauche, exonérations de charges sociales...**

**Le CIE : un outil de recrutement adapté**

Accessible à un large public de demandeurs d'emploi, le CIE vous permet de recruter selon les besoins et les caractéristiques de votre activité, en CDI ou CDD, à temps plein ou à temps partiel. Par convention conclue avec l'Etat (ANPE), vous déterminez les modalités d'emploi du salarié et le cas échéant, les actions (formation professionnelle, validation des acquis de l'expérience - VAE,...) facilitant la réalisation de son projet professionnel.

**Quels objectifs ?**

Favoriser l'embauche en CDI ou en CDD de personnes sans emploi en répondant aux besoins du marché local du travail.

**Quels employeurs ?**

Les employeurs affiliés à l'UNEDIC.

Une condition : être à jour du versement de vos cotisations et contributions sociales. Sont exclues : les entreprises ayant licencié pour raison économique dans les 6 mois précédant l'embauche ou qui ont procédé au licenciement d'un salarié en CDI pour en recruter un autre en CIE.

**Qui embaucher ?**

Des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. (Attention : pas de publics prioritaires nationaux mais des critères d'accès fixés au niveau régional).

**Quels avantages pour l'employeur ?**

Une aide financière de l'Etat. Son montant varie selon les régions. Nouveau : elle est versée mensuellement et par avance. Le montant de l'aide peut atteindre jusqu'à 47 % du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures travaillées. Cette aide est modulable en fonction des difficultés d'accès à l'emploi du bénéficiaire des actions d'accompagnement et/ou de formation que vous mettez en œuvre...

**C'est à dire à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2005 :**

47 % de 1 217,88 € (35 heures), soit 572,40 € par mois et 3,77 € de l'heure.

**Une exonération des charges sociales**

Vous pouvez bénéficier, dans les conditions habituelles, de l'allégement « Fillon » (exonération dégressive des cotisations patronales de sécurité sociale sur les rémunérations horaires inférieures à 160 % du SMIC).

**C'est à dire à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2005 :**

160 % de 1 217,88 € (35 heures), soit 1948,60 € par mois et 12,85 € de l'heure.

A l'exception de la tarification « accidents du travail et maladies professionnelles », le titulaire du CIE n'est pas comptabilisé dans l'effectif de l'entreprise et ce, pendant toute la durée du contrat conclu à durée déterminée ou, s'il est à durée indéterminée, pendant une période de 24 mois maximum. Par ailleurs, au terme du CIE à durée déterminée, l'indemnité de précarité n'est pas due.

**Salariés en CIE : quelles particularités ?**

Le titulaire d'un CIE bénéficie de l'ensemble des dispositions du Code du travail de la convention collective des Entreprises d'architecture du 27 février 2003 (Etendue par arrêté du 6 janvier 2004).

**Durée du contrat**

Le CIE est un contrat à durée indéterminée (CDI) ou un contrat à durée déterminée (CDD) renouvelable deux fois dans la limite de 24 mois.

**Durée du travail**

Pour bénéficier des aides de l'Etat, la durée hebdomadaire du travail doit être au moins égale à 20 heures (sauf difficultés particulières du titulaire du contrat).

**Rémunération**

La rémunération à verser au bénéficiaire du CIE est au moins égale au montant du salaire minimum conventionnel (Cf. : Chapitre V de la CCN des Entreprises d'architecture).

**Suspensions et rupture du contrat à l'initiative du salarié**

Lorsqu'il est conclu à durée déterminée, le CIE peut être sus-

pendu à la demande du salarié, pour lui permettre d'effectuer une période d'essai correspondant à une offre d'emploi en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois.

**Le salarié peut également rompre le CIE à durée déterminée pour deux motifs**

\_Embauche en CDI ou CDD d'au moins 6 mois,

\_Participation à une formation professionnelle conduisant à une qualification reconnue.

**Accompagnement, formation : Selon quelles modalités ?**

En fonction des besoins du titulaire du CIE, des actions d'orientation, de formation professionnelle ou de VAE (validation des acquis de l'expérience), ou bien encore des mesures d'accompagnement professionnel peuvent être définies par la convention que vous avez conclue avec l'ANPE.

**Quels interlocuteurs ?**

Votre conseiller ANPE pour vous aider à recruter des candidats répondant au profil recherché et également à élaborer votre dossier de demande de convention, préalablement à l'embauche. Le CNASEA pour le versement des aides.

**Quelles démarches ?**

\_Conclure une convention avec l'ANPE fixant les modalités d'emploi et éventuellement, les actions à mettre en œuvre selon le profil du bénéficiaire (accompagnement professionnel, formation...) et le montant total de l'aide.

\_Signer avec le bénéficiaire un contrat de travail à durée indéterminée (CDI) ou à durée déterminée de 24 mois maximum.

\_Communiquer chaque trimestre au CNASEA les attestations de présence du salarié.

*Nota :* Ces informations sont générales. Des situations particulières peuvent entraîner des dispositions différentes. Contactez votre conseiller ANPE ou connectez-vous sur les sites [www.anpe.fr](http://www.anpe.fr) ou [www.cohesionsociale.gouv.fr](http://www.cohesionsociale.gouv.fr)

Patrick Julien / Unsfa - Social

# RÈGLEMENTATION

# FORMATION

## \_MARCHÉS PUBLICS

### 1 Code des Marchés publics : nouveaux seuils à compter du 1/01/2006

Tous les 2 ans, les seuils des directives européennes sur les marchés publics sont révisés par la Commission européenne, de manière à respecter les engagements internationaux de l'Union pris en vertu de l'Accord plurilatéral sur les marchés publics de l'OMC, rappelle un communiqué du Minefi.

Les seuils des procédures européennes de passation de marchés publics sont donc révisés pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2007. Cette modification interviendra par la publication d'un règlement européen directement applicable dans les Etats membres d'ici la fin de l'année.

**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, les seuils mentionnés dans le code des marchés publics sont les suivants :**

\_Marchés de fournitures et de services de l'Etat : 137000€ ht. (au lieu de 150000€ ht.), des collectivités territoriales 210000€ ht. (au lieu de 230000€ ht.)

\_Marchés de travaux : 210000 euros ht (au lieu de 230000€ ht.) et 5278000€ ht. (au lieu de 5900000€ ht.)

\_Marchés des opérateurs de réseaux : 422000€ ht.

Les acheteurs publics devront respecter ces nouveaux seuils, tant pour la détermination des procédures à mettre en œuvre que pour les mesures de publicité à effectuer, à l'occasion des procédures de passation de marchés publics devant être lancées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006. Tout avis publié après le 31 décembre 2005 devra prendre en compte ces nouveaux seuils et prévoir les procédures adéquates.

**Le Conseil National s'alarme de voir les règles du code des marchés publics (à paraître fin janvier) détournées en dessous des seuils de procédure par la nouvelle rédaction de l'article 28-II du projet, relatif à la procédure adaptée** Aux termes de ces nouvelles dispositions, le pouvoir adjudicateur pourra mettre en concurrence des équipes de maîtrise d'œuvre sur la base au moins d'une esquisse, sans pour autant être tenu au respect des règles fixées par le code, c'est-à-dire : organiser un concours, mettre en place un jury et surtout indemniser les candidats. Il a saisi le Ministre de la Culture pour qu'il soutienne la réclamation qui va être faite auprès du Ministre des Finances pour résoudre ce problème, que le principe de la non remise de prestation soit expressément inscrit dans l'article 74-II du code des marchés publics relatif aux marchés de maîtrise d'œuvre.

### 2 Prise en charge des coûts liés à l'envoi des dossiers de consultation

L'article 41 du Code des Marchés Publics pose le principe de la remise gratuite par la personne publique des pièces nécessaires à la consultation des candidats. Toutefois, la personne responsable du marché peut décider que ces pièces sont remises aux candidats contre paiement des frais de reprographie.

Par contre, l'article 2 du décret n°2001-493 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 4 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 et relatif aux modalités de communication des documents administratifs dispose, pour sa part, à son premier alinéa, qu'à l'occasion de la délivrance d'un document, des frais correspondant au coût de la reproduction et, le cas échéant, d'envoi de celui-ci peuvent être mis à la charge du demandeur.

Ce texte distingue donc les frais de reproduction stricto sensu des frais d'envoi qui peuvent être mis à la charge des demandeurs. Une question a été posée au Ministre de l'Economie et des Finances lui demandant si les frais d'expédition pouvaient être mis à la charge des candidats. Dans sa réponse du 26 juillet 2005, le Ministre précise que l'article 41 du Code des Marchés Publics ne mentionne pour sa part que les seuls frais de reprographie. Dès lors, la remise contre paiement des frais de reprographie des pièces nécessaires à la consultation doit être limitée à ces seuls frais à l'exclusion des dépenses d'affranchissement. Il rappelle qu'afin de limiter les coûts liés à l'envoi des dossiers de consultation, l'article 56 du Code des Marchés Publics permet aux personnes publiques de mettre à disposition des candidats les documents par voie électronique en recourant, par exemple, à une plate-forme de dématérialisation.

## \_PÔLE RÉGIONAL DE FORMATION MIDI-PYRÉNÉES

### Programme des formations 2006

THÈMES	INTITULÉ DES FORMATIONS	ORGANISME DE FORMATION
1 LES VILLES ET LES TERRITOIRES	1 Architecture et production du paysage	CIFCA/MAP/ASM/694CNRS (CAUE 32)
	2 Projets concertés en territoires ruraux	
2 RÉHABILITATION DU BÂTI ANCIEN ET CONTEMPORAIN	3 Aménagement et patrimoine	(CAUE 32)
3 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE	4 Architecture et haute qualité environnementale	CIFCA / GRECO
	5 Démarche qualité en conception architecturale	
4 THÈMES DE DIVERSIFICATION DE LA PROFESSION	6 Formation jeunes architectes	CIFCA
	<i>La négociation – médiation</i>	
<i>La programmation</i>	7 La ville, de la structuration à l'usage	CIFCA
<i>Les nouvelles technologies</i>	8 Aborder la programmation architecturale	CIFCA
	9 Dématérialisation des procédures d'appels d'offres	CIFCA
	10 Systèmes d'information au service de la construction et du patrimoine	CIFCA
<i>Les marchés de la commande privée occasionnelle</i>	11 L'architecte et la maison individuelle (voir texte ci-après)	CIFCA et Cabinet Espagno

### Démarche commerciale et marchés privés

**«Vous avez dit : commercial ? Quelle horreur !» Les architectes ont souvent un préjugé négatif, paraît-il, sur tout ce qui «touche au commercial» :** «Nous ne sommes pas des marchands !» ...«On n'est pas architecte pour ça...» ...«Je n'ai pas besoin de "ficelles" de vendeur, je laisse ça aux pavillonniers.» Voyons, quel est le constat actuel de la profession sur les marchés privés ? (source : Observatoire de la profession d'architecte 2005)

\_La maison individuelle représente la moitié de l'activité des architectes (49%, toutes activités confondues)

\_Les particuliers représentent 57% de la clientèle (et 72% pour les architectes individuels)

\_64% des architectes ont le sentiment que leur métier a évolué plutôt en mal au cours des dernières années. Les difficultés à mener l'activité de manière pérenne sont fréquemment mentionnées.

Et en face de cela, nous le savons, 1 maison sur 15 seulement (au mieux...) est réalisée par un architecte...

La solution semble évidente : il nous faut réaliser la majorité des maisons individuelles qui se construisent. Puisque c'est le plus gros marché du bâtiment, cela nous assurera une évolution

positive, cette fois-ci, de notre métier. Avec en prime la pérennité qui nous manque tant (puisque, à chiffre d'affaires égal, 10 clients sont plus "sûrs" qu'un seul : en cas d'échec de la commande, on ne perd que 10% dans le premier cas et... tout dans le second !). Il nous faut donc obtenir les commandes de ces clients "particuliers", c'est-à-dire obtenir leur confiance (méritée, n'est-ce pas ?) pour la réalisation de leur projet. Mais, au fait, comment réagissons nous nous-mêmes quand nous voulons acheter – disons une voiture ? Allons-nous vers le vendeur qui nous accueille avec écoute et qui comprend nos besoins ou préférons-nous celui qui ne sait pas le faire ? Nous sommes tous - bien entendu - sensibles à la qualité de la relation professionnel/client. Pour moi, c'est la définition même du « commercial ». Et ça ne sert à rien d'être le meilleur architecte de la place, si nous n'obtenons pas de commande. Puisque pour les marchés privés, nous sommes dans une relation de clientèle soumise à une concurrence ouverte, l'alternative est simple : ou nous avons une relation-client égale (voire meilleure) à celle des concurrents ou nous "laissons tomber". Avouons que ce serait dommage, puisque nous avons le meilleur produit...

Jean-François ESPAGNO

## \_FORMATIONS PROPOSÉES PAR MC FORMATION

**Dans le cadre du partenariat avec le Pôle Régional Midi-Pyrénées de Compétences en formation continue des professionnels de l'architecture et du cadre de vie**

**1 Stage d'actualisation de la formation de coordination SPS de niveau 1**  
**Dates :** 15, 16 et 17 février et 2 et 3 mars 2006 /  
**Durée du stage :** 5 jours / **Coût de la formation :** 1320€  
 Frais de repas et de séjour à la charge du stagiaire

**2 Stage d'actualisation de la formation de coordination SPS de niveau 2**  
**Dates :** 15, 16 et 17 février et 2 et 3 mars 2006 /  
**Durée du stage :** 5 jours / **Coût de la formation :** 1320€  
 Frais de repas et de séjour à la charge du stagiaire

**2 Stage de formation de coordination SPS de niveau 1**  
**Dates :** 25, 26, 27 janvier 2006, 8, 9, 10, 22, 23, 24 février, 8, 9, 10, 22, 23, 24 mars 2006 / **Durée du stage :** 15 jours / **Coût de la formation :** 2660€ / Frais de repas et de séjour à la charge du stagiaire

**2 Stage de formation de coordination SPS de niveau 2**  
**Dates :** 25, 26, 27 janvier 2006, 8, 9, 10, 22, 23, 24 février, 8, 9, 10 mars 2006 / **Durée du stage :** 12 jours / **Coût de la formation :** 2260€ / Frais de repas et de séjour à la charge du stagiaire

**Lieu de formation :** MC Formation 3 rue des Charrons - 31700 Blagnac  
**Renseignements, inscriptions :** MC Formation - 3 rue des Charrons - 31700 Blagnac - Tél : 05 61 15 79 93 - Fax : 05 61 15 79 92  
**Site internet :** www.mcformation.com ; Email : mc.formation@wanadoo.fr

## APPEL DE COTISATION 2006

L'article 36 du décret n°77-1481 du 28 décembre 1977 portant organisation de la profession impose aux Conseils Régionaux d'informer tous les inscrits à leur Tableau régional des modalités d'établissement et de recouvrement de la cotisation. Vous en trouverez ci-après les dispositions prises par le Conseil National en date du 2 décembre 2005 après consultation et avis des Conseils Régionaux —articles 36 et 37 du décret précité complété par le décret n°92-1009 du 17 septembre 1992.

### MODALITES D'ETABLISSEMENT ET DE RECOUVREMENT

#### I. SONT ASSUJETTIS A LA COTISATION 2006

Les architectes et agrées en architecture et détenteurs de récépissés inscrits au Tableau de l'Ordre au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

#### II. MONTANT DE LA COTISATION

La cotisation forfaitaire est fixée à **600 €** pour tous les architectes, agrées en architecture et détenteurs de récépissés quel que soit leur mode d'exercice.

#### III. CAS PARTICULIERS

**1** Les assujettis exerçant **exclusivement** dans l'un des modes d'exercice fonctionnaire ou salarié (au sens de l'article 14 de la loi 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture), bénéficient d'une exonération partielle de 380 € sur la cotisation 2006.

**2** Les architectes diplômés dont la première inscription au Tableau de l'Ordre est intervenue durant l'année :

\_2005 bénéficient d'une exonération partielle de **380 €** ;

\_2004 bénéficient d'une exonération partielle de **190 €** ;

sur la cotisation 2006.

**NB : les détenteurs de récépissés dont la première inscription est intervenue en 2005 bénéficient également de cette exonération.**

**3** Les assujettis n'exerçant pas la mission

20 mars 1980 portant code des devoirs professionnels des architectes), bénéficient d'une exonération partielle de 380 € sur la cotisation 2006.

**4** Pour les assujettis ayant perçu des revenus en 2004 inférieurs à **19 000 € avant tout abattement**, quelle qu'en soit l'origine, des exonérations partielles pourront leur être

**31 mars 2006.**

**NB : les exonérations ne peuvent pas se cumuler.**

#### IV. REGLEMENT

La cotisation est exigible au **1<sup>er</sup> janvier 2006**, conformément à l'article 37-1° du décret du 28 décembre 1977.

Le règlement devra être obligatoirement accompagné de son coupon.

Ces documents (coupon et règlement) devront être adressés au : **Conseil National de l'Ordre des Architectes - Service Cotisation - 9 rue Borromée 75015 Paris.**

\_Les règlements par chèque bancaire ou postal sont à libeller à l'ordre « Conseil National de l'Ordre des Architectes ».

\_En cas de règlement par

#### V. DEFAUT DE REGLEMENT OU DE RETOUR DE BORDEREAU

**A défaut de règlement au 31 mars 2006**, l'intéressé sera mis en demeure d'avoir à effectuer le paiement dans un délai d'un mois.

Passé ce délai, le cachet de la poste faisant foi, **la cotisation sera automatiquement majorée de 10 % soit 60 €.**

Passé le délai d'un mois après la seconde mise en demeure, la cotisation sera automatiquement majorée de **20 % soit 120 €.**

**Au-delà**

**Les frais de procédure et de recouvrement seront à la charge exclusive de l'assujetti recouvré.**

#### VI. COMMISSION « SOLIDARITE - ENTRAIDE » CSE

Conformément à l'article 53c du règlement intérieur pris en application de l'article 36 du décret du 28 décembre 1977, modifié, le Conseil National peut accorder exceptionnellement aux confrères qui en font la demande par écrit et sur justificatifs, des échelonnements de règlement sans pénalité ou des exonérations (partielles ou totales) de cotisation.

Les demandes devront être adressées par écrit au CNOA **avant le 31 mars 2006**, accompagnées des justificatifs nécessaires :

\_avis d'imposition sur les revenus **2004** et les trois derniers avis de paiement des Assedic pour ceux qui sont inscrits à l'ANPE,

\_avis d'imposition sur les revenus **2004** et certificats médicaux et / ou bulletin d'hospitalisation pour ceux en maladie prolongée,

\_avis d'imposition sur les revenus **2004** et avis de paiement de RMI pour ceux en bénéficiant.

Elles seront examinées par la commission

en séance du Conseil National.

**Toute demande parvenant après la date limite indiquée ci-dessus ou incomplète ne pourra être prise en considération**

## ABONNEMENT

### Bulletin d'abonnement (10 numéros/an)

Nom : .....

Prénom : .....

Profession : .....

Adresse : .....

e-mail : .....

**Professionnels 20 €**

**Étudiants (joindre une copie de la carte d'étudiant) 10 €**

Le règlement de l'abonnement est à effectuer par chèque et à retourner à :  
La Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées, 45, rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse.



**Le journal de l'Architecture en Midi-Pyrénées Mensuel**  
A l'initiative de la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées

**Société d'édition :** Première Réponse - 9, bld des Minimes 31000 Toulouse / tél. 05 34 40 60 32  
fax : 05 34 40 69 31 - Dépôt légal à parution / **Registre du commerce :** RCSB 414 832 089 -

**N° commission paritaire :** 1204T 8 2517 **Gérant-directeur de la publication :** André Gérôme Gallego

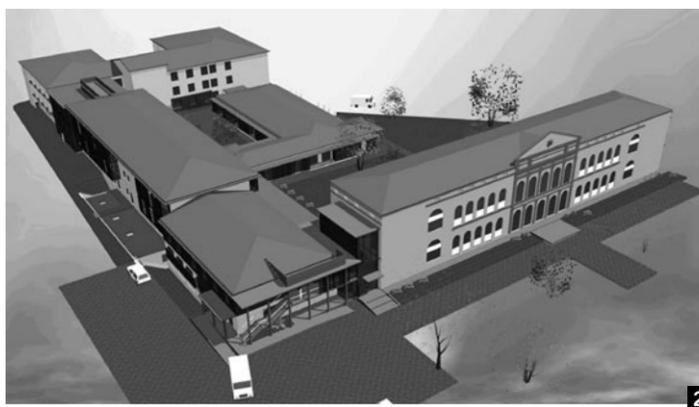
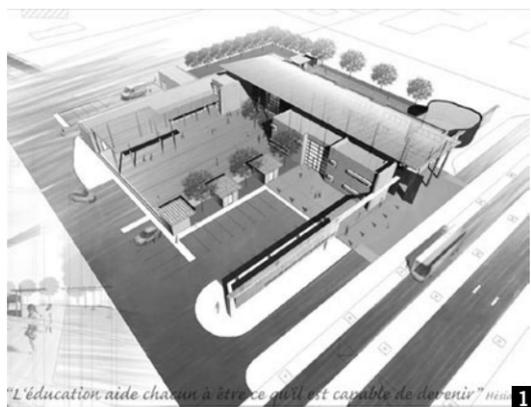
**Directeur de l'information :** Philippe Vigneu / **Rédacteur en chef :** Jean-Manuel Puig / **Secrétaire de rédaction :** Pierre-Louis Taillandier / **Comité de rédaction :** Nathalie Bruyère, Thierry Chabbert, Marylène Kerlovéou, Dominique Perset, Gérard Ringon, Gérard Tiné, Pierre-Edouard Verret. / **Informations Cahiers de l'Ordre :** Huguette Sié / **Coordination :** Aurélie Bayol. / **Graphisme :** Guillaume Chavanne, Emmanuelle Campdoras. / **Impression :** SRI

**Pour écrire dans Plan Libre :** contactez la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées - 45 rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse. tél. 05 61 53 19 89 - e-mail : ma-mp@wanadoo.fr / La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont spontanément remis.

Avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication / DRAC Midi-Pyrénées, de la Région Midi-Pyrénées, de la mairie de Toulouse et du Club des partenaires de la Maison de l'Architecture : iconcept, Technal, Imerys T.C., Lafarge, Pilkington, Oddos Buro, Voltex.



MAIRIE DE TOULOUSE



Type	Opération	Maître d'ouvrage	Equipes retenues	Equipes lauréates
<b>CE</b> <b>4</b>	Construction d'un espace d'accueil et de promotion touristique en lien avec le Viaduc de Millau (12)	Communauté de Communes Millau Grands Causses	1 Scp Denis Boyer-Gibaud et François Percheron (34) 2 Vincent Navect (48) 3 Sarl HBM Architectes	Sarl HBM Architectes
<b>PA</b>	Rénovation et réaménagement d'un bâtiment en vue de la création d'une médiathèque municipale à Bruguières (31)	Mairie de Bruguières		Scp de Capèle - Lamarque
<b>CE</b> <b>5</b>	Construction d'un CLMS d'une capacité de 160 lits de long séjour et 20 lits de moyen séjour au CHU de Toulouse (31)	CHU Toulouse	1 B.D.M. Bouey - Digneaux - Maurice & Associés (33) / Secotrap / Cap Ingelec / Atelier Paysage de Graziella Barsacq 2 Atelier A & A / Sarl MS Architectes / Ingénierie Studio 3 Sarl d'architecture Vigneu - Zilio / Thales / Labarthe 4 Joseph Almudever / Christian Lefèbre / Clarac / Projetud / Rigal	B.D.M. Bouey - Digneaux - Maurice & Associés (33) / Secotrap / Cap Ingelec / Atelier Paysage de Graziella Barsacq
<b>CE</b> <b>1</b>	Construction d'un groupe scolaire, quartier Moulis Croix Bénite, route de Launaguet, à Toulouse (31)	Mairie de Toulouse	1 Selarl Martinie / Laumond Faure / Scib 2 Laurent Gouwy / Alain Grima / Jean-Luc Rames / Ingénierie Studio / M. Guelphe 3 Mourad Benmansour / Ert / Gis / Alayrac	Selarl Martinie / Laumond Faure / Scib
<b>PA</b>	Construction d'un atelier de formation en génie climatique à l'AFPA de Toulouse (31)	AFPA Toulouse		Lucien Calestroupat
<b>PA</b>	Création d'une salle polyvalente et d'une mairie à Blanquefort (32)	Mairie de Blanquefort		Guy Baudean
<b>PN</b>	Aménagement de la ZAC d'habitation du Parc Urbain de Fleurian sur la commune de Pavie pour une surface d'environ 6 ha (32)	SEM Gers		Jean-Louis Recur
<b>PN</b>	Restructuration complète et extension du CDI au Lycée d'Argelès Gazost (65)	Conseil Régional Midi-Pyrénées		Patrick Laforgue / Jean-Michel Larrondo / Bruno Cazenave / Carte / Camborde / Saludas
<b>PN</b>	Restructuration générale et extensions au LEPA Adriana à Tarbes (65)	Conseil Régional Midi-Pyrénées		Didier Gil / Sylvain Peretto / Setes
<b>PA</b>	Conception, organisation et suivi de chantier d'un groupe scolaire à Saint-Amans Soult comprenant une maternelle de 2 classes et ses annexes, un primaire de 4 classes et ses annexes, une salle de restauration et office et une garderie (CLAE) (81)	Sivom de Saint-Amans Soult		Max Faramond
<b>CE</b> <b>2</b>	Restructuration de l'EHPAD comportant 140 lits à Montech (82)	Maison de Retraite de Montech	1 Sarl de Santi - Zoppis - Lafon / Ifecc / Terell Maurette Associés / Becice / Sete / Preventist 2 Sarl L.C.R. Architectes / Laumond-Faure 3 Sarl d'architecture Astruc Architectes / Brice Meilleur / Marie Gay / Philippe Soustelle / Serige / Projet & Perspectives	Sarl de Santi - Zoppis - Lafon / Ifecc / Terell Maurette Associés / Becice / Sete / Preventist
<b>CE</b> <b>3</b>	Construction d'un Dojo à Montauban (82)	Mairie de Montauban	1 Jean-François Raspud / Pascal Thouron / Bet Ingerop / Viam / Olivetto 2 Sarl HBM Architectes / Scp Espagno - Milani / Bet Inse / Bet Bois Batut / Bet Serial / Sps Sécurité Btp / Apave 3 Deesse 23 / Bet Isateg / Itac / Isath G	Sarl HBM Architectes / Scp Espagno - Milani / Bet Inse / Bet Bois Batut / Bet Serial / Sps Sécurité Btp / Apave

PA = procédure adaptée / CE = concours sur esquisse / CR = conception - réalisation



